Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 21/03/2023

DUHEC SANOLANE SARL Thierry Duhec rappelle Prêle BIO



- Noms des modèles ou références concernés : **Lot 20231**
- Marque : **Thierry Duhec**
- **Lot 20231 Date de consommation recommandée 27/01/2026**
- Conditionnements : **Pot : 45 gélules Pot : 180 gélules**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/01/2023 au 13/03/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Thierry Duhec**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Pour le paramètre suivant, au moins une des boites présente un résultat ininterprétable en raison de la présence d'une flore interférente: Flore aérobie mésophile (30°C) - dénombrement Déclaration de conformité : Résultat non satisfaisant.**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Numéro de contact : **0238920948**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre